

REUNION DE BUREAU DELIBERANT

Lundi 20 juin 2022

Point n° 20 : Projet de réhabilitation par VIVEST de 78 logements PLUS situés 88 à 96 Rue Pierre et Marie Curie - 13 et 15 Rue Emile Roux à Metz : demande de financement - 1 cas.

VIVEST envisage de procéder à la réhabilitation de 78 logements PLUS situés 88 à 96 Rue Pierre et Marie Curie - 13 et 15 Rue Emile Roux à Metz, dans le Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville Saint-Eloy, Boileau, Pré Génie :

Le plan de financement s'établit comme suit :

| Financements portés par VIVEST : | |
|--|--------------------|
| Prêt PLUS | |
| Caisse des Dépôts | 1 192 662 € (91 %) |
| Fonds Propres | 13 624 € (3 %) |
| Financements extérieurs à l'opération : | |
| Eurométropole de Metz | 156 000 € (6 %) |

Suite à la demande de subvention de VIVEST et conformément au Règlement Particulier d'Intervention de l'Eurométropole de Metz, il est donc proposé au Bureau d'attribuer la subvention suivante :

| Opération | Coût de l'opération | Aide de Metz Métropole |
|--|----------------------------|-------------------------------|
| Réhabilitation par VIVEST de 78 logements PLUS situés 88 à 96 Rue Pierre et Marie Curie - 13 et 15 Rue Emile Roux à Metz Nord | 1 362 286 € | 156 000 € |

Les modalités de contribution de l'Eurométropole de Metz au financement de cette opération sont précisées dans la convention financière annexée au présent rapport.

Par ailleurs, les prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts feront l'objet d'une délibération ultérieure au titre de la garantie d'emprunt.

Commission consultée : Commission Logement.

Il est donc proposé au Bureau l'adoption de la motion suivante :

MOTION

—

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Règlement Particulier d'Intervention en matière d'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 29 mars 2021,

VU le projet de VIVEST de procéder à la réhabilitation de 78 logements PLUS situés 88 à 96 Rue Pierre et Marie Curie - 13 et 15 Rue Emile Roux à Metz Nord,

VU la demande de VIVEST,

VU l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2022,

VU le coût total prévisionnel de cette opération qui s'élève à 1 362 286 € et dont le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

| Financements portés par VIVEST : | |
|--|--------------------|
| Prêt PLUS Caisse des Dépôts | 1 192 662 € (91 %) |
| Fonds Propres | 13 624 € (3 %) |
| Financements extérieurs à l'opération : | |
| Metz Métropole | 156 000 € (6 %) |

DECIDE de participer à la réhabilitation de 78 logements PLUS situés 88 à 96 Rue Pierre et Marie Curie - 13 et 15 Rue Emile Roux à Metz Nord à hauteur de 156 000 € au maximum selon les modalités de la convention financière annexée à la présente,

AFFECTE 156 000 € sur l'autorisation de programme 22QVLS01, chapitre 204, de 2 000 000 € consacrée au logement social pour financer l'opération de construction précitée en 2022 avec un étalement des crédits de paiement,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière y afférente.